Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le
ID : 073-247300528-20250923-2025_09_23_13-DE

Val Guiers
Communauté de communes SAVOIE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2025_09_23_13

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 21
Ayant donné un Pouvoir : 06
Absents : 09
Ne prenant pas part au vote : 0
Votants : 27
Résultat du vote :
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Majorité absolue des suffrages exprimés : 14

Secrétaire de séance :
Georges CAGNIN

Date de la convocation :
17/09/2025

21 présent(e)s : ***Avressieux :*** M. REGALLET Paul. ***Belmont-Tramonet :*** M. VERGUET Nicolas. ***Champagneux :*** Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. ***Domessin :*** Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. ***La Bridoire :*** Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. ***Pont de Beauvoisin :*** Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LOMBARD Daniel. ***Rochefort :*** M. ARGOUD Yves. ***Saint-Béron :*** M. PERROT Alain. ***Saint Genix-les-Villages :*** Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. ***Sainte Marie d'Alvey : / . Verel-de-Montbel :*** M. CEVOZ-MAMI Christian.

06 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à Mme JOURDAN Véronique, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, Mme VERRIER à M. PERROT Alain, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian.

09 absent(e)s : M. BILLON Pierre, Mme BOURBON Marie-Christine, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. LECOCQ Pascal, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, M. WALLE Olivier.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – BUDGET PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

Les éléments suivants sont indiqués à l'Assemblée :

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget petite enfance / enfance jeunesse pour le motif suivant :

- Des écritures de transfert des frais d'études doivent être passées avant la fin d'exercice (passage du compte 20 au 21) en lien avec la fin des travaux ;

Les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le
ID : 073-247300528-20250923-2025_09_23_13-DE

DM N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051-01 : Concessions et droits similaires	0.00 €	180.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-01 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	70 363.14 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-01 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70 363.14 €
R-2033-01 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	180.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	70 543.14 €	0.00 €	70 543.14 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	70 543.14 €	0.00 €	70 543.14 €
Total Général		70 543.14 €		70 543.14 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 27 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➢**APPROUVE ET AUTORISE** la décision modificative telle que présentée ;
➢**MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.
-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 14/10/2025,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN

Val Guiers
Communauté de communes
SAVOIE